

## Révision de la réglementation WSR L'heure est au décryptage

Cela faisait plusieurs mois qu'ils gambageaient en attendant un document qu'on leur promettait au deuxième trimestre : c'est sans doute avec une petite boule au ventre que les recycleurs ont découvert mercredi 17 novembre le projet de révision du règlement européen concernant les transferts de déchets\* (WSR, pour *Waste Shipment Regulations*) — un document qui date de 2006, et dont la révision a été entamée avec les différentes parties prenantes en janvier 2020.

Complexe, long (le document comporte pas moins de 120 pages), le projet de révision était donc très attendu. Il dégage trois objectifs prioritaires : faciliter la préparation des déchets en vue d'une réutilisation ou d'un recyclage au sein de l'UE ; ne pas exporter vers des pays tiers les problèmes liés à la gestion des déchets européens ; traiter plus efficacement

les trafics illégaux. Au-delà de ces intentions très générales, et c'est le point qui préoccupait nombre de récupérateurs, le projet de révision n'instaure pas d'interdiction systématique des exportations européennes de déchets.

### Export : pas d'interdiction... mais des limitations

En revanche, il liste une série de recommandations, dont certaines limiteraient *de facto* les exportations hors OCDE. Car Bruxelles ne parle pas d'interdire, mais d'autoriser, pour certains déchets, les exportations hors OCDE vers les pays « ayant explicitement notifié à l'UE qu'ils consentent à recevoir des déchets européens, et ayant démontré leur capacité à traiter ces déchets d'une façon respectueuse de l'environnement ».

(Suite page 3)

*\*Le terme 'waste' est problématique, car son acception en anglais est très large. L'usage de ce terme entretient la confusion qui existe entre les déchets collectés et les nouvelles matières premières produites à partir de ces déchets. La traduction en français par 'déchets' est tout aussi problématique. Il faudrait parler de MPIR (Matières Premières Issues du Recyclage) car ce qui est remis sur le marché, ce sont bien de nouvelles matières premières prêtes à de nouveaux emplois. C'est toute la valeur ajoutée du recyclage.*

# 5%

D'après les chiffres du recyclage publiés par Federec au titre de l'année 2020, la part des ventes hors UE de matières premières secondaires par les récupérateurs français est finalement très faible : 5 % pour les plastiques, 4 % pour les papiers-cartons et les métaux non-ferreux, et 3 % pour les ferrailles.

## En (très) bref...

### BIR division Ferreux Changement de présidence

Début novembre au Bureau International du Recyclage (BIR), l'Américain Gregory Schnitzer a cédé la présidence de la



division Métaux ferreux à l'Allemand Denis Reuter,

directeur des opérations de TSR Recycling, filiale de Remondis où il a posé ses valises en 2010 et où il est désormais en charge de toute la partie négoce de métaux ferreux et non ferreux. En prenant en charge la présidence de la division Ferreux, Denis Reuter intègre le comité exécutif du BIR, dont il devient également l'un des vice-présidents.

### Disparition Ets Dewez

Nous apprenons avec tristesse la disparition dans des circonstances dramatiques de Corinne Flament, dirigeante des Ets Dewez à Fourmies, renversée par un



camion sur son chantier. Héritière d'une vieille famille

du recyclage, Corinne Flament avait 71 ans. A sa famille, amis, collaborateurs, nos plus sincères condoléances.

### Démission Ademe

En poste depuis mars 2018, Arnaud Leroy, président de l'Ademe, vient de démissionner pour se consacrer à d'autres projets. Son mandat courait jusqu'en mars 2023.

### Or 27 % de la production issue du recyclage



A l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), le réseau de négoce spécialisé Or en Cash (plus de 100 agences en France, 180 collaborateurs, CA de 104 millions d'euros en 2020) revient sur le recyclage du métal jaune. D'après le Conseil Mondial de l'Or, indique l'entreprise familiale, ce sont 3.473 tonnes d'or qui auraient été extraites des

mines en 2020. La même année, ce seraient un peu plus de 1.300 tonnes d'or qui auraient été recyclées, dont 90 % en provenance du secteur de la bijouterie, les 10 % restants en provenance de l'industrie. Le recyclage du métal jaune s'opère en trois étapes : la fonte, avec une température qui doit monter à 1064,18°C pour que le métal passe de l'état solide à l'état liquide ; l'affinage, où l'or est nettoyé et affiné (retrait des différents alliages : cuivre, argent, fer, etc.), ce qui lui permet d'atteindre un niveau de pureté de 999 millièmes ; le reconditionnement sous forme de lingots qui sont conservés comme tels ou réutilisés dans la confection de nouveaux bijoux ou la production de composants électroniques.